FIFPL
FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2025

BIOLOGISTES – 8690 B

ATTENTION : Seules les formations dispensées par des organismes de formation certifiés QUALIOPI et dont le programme répond aux critères de la profession concernée, pourront être prises en charge par le FIF PL.

I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 1 000 €
dans la limite du budget de la profession

Attention : la prise en charge des formations dispensées en e-learning est plafonnée à 50% des critères journaliers et limitée à 50% des critères annuels de la profession.

Formations cœur de métier	Plafonds de prise en charge
Les formations doivent être liées à la pratique professionnelle	
BIOLOGIE HUMAINE	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 1 000 € par an et par professionnel
Biochimie	
Immunologie - Hématologie	
Microbiologie	
Génétique - Biologie moléculaire	
Biologie de la reproduction	
Pharmacologie et Toxicologie	
Epidémiologie	
IA appliquée à la santé	
HYGIENE - SECURITE	
DROIT	
Droit des entreprises	
Ressources humaines et code du travail	
Egalité Femmes-Hommes	
Comportement au travail (harcèlement moral et sexuel)	
Economie de la santé	
Analyse des politiques de santé	
Maladies à déclaration obligatoire	
QUALITE *Formations uniquement hors site du laboratoire, y compris journées scientifiques régionales et / ou journées scientifiques individualisées lors d'un congrès (liste non exhaustive)*	
Norme ISO 14001 (développement durable)	
Normes d'accréditation (Impact des documents Cofrac)	
Exigences analytiques, CIQ, EEQ, …	
Métrologie	
Exigences de management de la qualité (revue de direction, audits internes, …)	
Gestion des fournisseurs	
SYSTEME INFORMATIQUE du LABORATOIRE *(liste non exhaustive)*	
Gestion qualité	
Gestion de stock	
Gestion des non conformités	
Sécurité informatique	
Protection des données personnelles (RGPD)	

BIOLOGISTES – 8690 B (suite)

Formations transversales	Plafonds de prise en charge
Les formations doivent être en relation avec l'exercice professionnel (liste non exhaustive)	
BIOLOGIE NON HUMAINE	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250€ par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires
Alimentaire	
Surfaces / Air	
MANAGEMENT EN LABORATOIRE	Prise en charge au coût réel plafonnée à 250 € par jour, limitée à 3 jours par an et par professionnel En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires
Communication	
Management d'équipe	
Gestion du stress,…	
JOURNEES SCIENTIFIQUES *Individualisées lors d'un congrès ou d'un séminaire*	

Refus de prise en charge :

- L'informatique générale.
- Les langues étrangères.
- Des manifestations d'information ou de réflexion sur l'organisation actuelle ou prospective, structurelle, conventionnelle ou réglementaire de la profession.
- Des promotions, des publicités ou à l'occasion de la mise en place dans le laboratoire d'un système, d'un matériel ou d'un produit.
- **Sont exclus des prises en charge FIF PL les conférences, tables rondes, colloques, symposiums, congrès sans atelier.**

  Cependant, le contenu pédagogique de certaines conférences et de certains colloques répond aux obligations réglementaires.

  Il est à préciser que seuls les ateliers peuvent être pris en charge dans le cadre des éléments précités.

  C'est pourquoi, il appartiendra à la Commission Professionnelle, en cas d'acceptation de prise en charge d'une conférence ou d'un colloque, de s'assurer que le contenu pédagogique de ces derniers répond bien à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux critères de prise en charge de la profession.
- **Sont également exclues des prises en charge FIF PL toutes formations liées au CPF, prises en charge par France Compétences par le biais de votre compte CPF.**
- **La durée en jours d'une formation susceptible d'être prise en charge par le FIF PL doit correspondre à une durée en jours non financée par l'ANDPC.**

BIOLOGISTES – 8690 B (suite)

II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

dans la limite des fonds disponibles de ces fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2025

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée - *100 heures de formation minimum* - *Thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2025 de la profession* - *Une prise en charge tous les 3 ans*	Prise en charge plafonnée à 60 % du coût réel de la formation, limitée à 1 600 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel

Attention :

- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00, soit sur une journée, soit par 3 modules successifs de 2 h 00 ou par 2 modules successifs de 3 h 00.
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 3 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée.
- **Si une demande de prise en charge concerne une formation se déroulant sur un ou plusieurs exercices, une seule et unique prise en charge sera accordée par le FIF PL pour toute la durée de la formation concernée, et ce, quelle que soit la durée effective.**

Rappel : **aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.**